

# DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 86 9e Année ISSN 1253-4706

## *Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES*

**VISA BALLADUR A  
MAYOTTE : PRES DE  
4000 VCTIMES !**

mi-mars,avril,mi-mai 2005 / France :1,5 euro Comores :300 FC

**Éditorial** par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

Début mars, une barque de fortune partie d'Anjouan pour Mayotte, a chaviré près des côtes maoraises. Il y a eu au moins 36 morts. Des accidents de ce genre sont devenus malheureusement très fréquents. Selon les organisations humanitaires de la région, les victimes de ces naufrages seraient près de 4000, depuis l'instauration du visa Balladur mise en place en 1995 jusqu'à nos jours. Ce visa Balladur continue son travail de sape et de xénophobie. Au lieu de tout faire pour le rapprochement et la réconciliation entre les comoriens des quatre îles, les autorités françaises sèment la haine, l'ostracisme et le rejet de l'autre.

Le gouvernement français considère comme « clandestins » les comoriens originaires des autres îles. Ceux-ci subissent donc les expéditions punitives, les ratonnades, les agressions, les actes d'humiliation, les emprisonnements abusifs, les expulsions, les actes xénophobes et voire même, les incendies criminels infligés par les séparatistes maorais.

A été interdit aux principaux navires comoriens, même les plus modernes faisant la navette entre Mayotte et les autres îles des Comores de faire escale dans les ports de cette île par la direction française des affaires maritimes.

Ces escales avaient pourtant été autorisées de longue date par cette direction qui découvre, comme par hasard, que les tous ces bateaux ne remplissent pas les normes internationales et plus particulièrement européennes. Cette mesure partielle constitue une grande entrave à la liberté de circulation des personnes et des biens. Cela entraîne de surcroît de graves conséquences sur les plans sanitaires et humains.

Le comble, c'est que les autorités françaises font recours à une compagnie d'aviation comorienne sous la bienveillance du gouvernement comorien pour l'expulsion manu militari de Mayotte des Comoriens originaires des autres îles considérés comme des « immigrés clandestins ». Bien que ceux-ci viennent rendre visite à des parents, des amis, se soigner ou faire du commerce.

Pour tous ces faits, nous demandons aux autorités françaises d'ouvrir une enquête militaire et judiciaire pour déterminer les coupables de ces drames successifs. Cette perte humaine importante pourrait être assimilée comme « crime contre l'humanité ». Par ailleurs, il faut abroger le visa Balladur pour permettre la circulation des personnes et des biens sur le territoire comorien. Nous suggérons également à la France, un des membres permanents du conseil de sécurité des nations Unies de respecter les résolutions de cette instance internationale.

**Directeur de la publication:** ALI Damir      **Codirecteur de la publication :** AHMED Abdou Rahamane

**Comité de rédaction:** AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,  
ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50 ou 06.60.11.81.90 – Fax : 08.71.52.57.67

**Imprimerie :** HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

**Commission Paritaire:** 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

**E-mail:** [SOSDemocratieComores@wanadoo.fr](mailto:SOSDemocratieComores@wanadoo.fr)

**INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...**

**3 mars: BA GOULAM, un militant du rattachement Anjouan à la France, a été arrêté par les autorités de cette île autonome comorienne.**

Les responsables anjouanais affirment déjouer une éventuelle tentative de « déstabiliser Anjouan ».

Nous demandons aux autorités de l'île d'informer officiellement les gens des charges éventuellement retenues contre les détenus. S'ils sont inculpés d'infractions prévues par la loi, qu'ils se voient accorder dans les plus brefs délais la possibilité de répondre des faits qui leur sont reprochés devant un tribunal respectant les normes internationales d'équité.

\*\*\*\*\*

**21 mars: les enseignants du primaire et du secondaire de la Grande-Comore ont repris le travail après deux semaines d'arrêt de travail.**

Le secrétaire général du syndicat des enseignants affirme que le gouvernement de la grande île comorienne se sont engagés à payer les salaires d'octobre, de novembre et de décembre 2004. Les autorités se sont par ailleurs engagées à lever les sanctions administratives infligées à huit enseignants grévistes dès la reprise des cours.

Demandez aux autorités comoriennes de respecter leurs engagement et de payer régulièrement les fonctionnaires.

\*\*\*\*\*

**28 mars: des accrochages ont opposé les paysans maorais aux forces de l'ordre françaises. La cause de ces échauffourées est l'expropriation de leurs terrains par ces militaires.**

Beaucoup de mécontentement subsiste en ce moment, dans cette île comorienne sous administration française, à cause des problèmes fonciers. Il s'avère qu'il y a plusieurs paysans qui se trouvent expropriés de leurs terrains sous prétexte qu'ils n'ont pas les documents nécessaires ou qu'ils n'ont pas pu les renouveler.

Nous demandons aux autorités françaises à Mayotte de respecter le droit à la propriété. Rien ne peut justifier l'expropriation des terrains aux paysans ou autres habitants originaires de Mayotte qui ont bénéficié de l'héritage lié à la filiation familiale. Nous demandons aussi l'ouverture d'une enquête pour déterminer les responsables de cette répression des paysans maorais qui réclament leurs droits légitimes.

\*\*\*\*\*

**11 avril: un bras de fer oppose la direction de l'agence d'assurance CTI à son personnel. Quatre des sept employés de l'agence sont licenciés.**

Le directeur de l'agence Ali Mliva Youssouf considère que c'est pour des raisons d'abandon de poste. Quand au personnel licencié, il entend saisir la justice à travers la direction du travail où il a introduit une requête à cette fin.

\*\*\*\*\*

**SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COM**

*« Il y a un problème qui ne se pose pas seulement à Anjouan, mais même à la Grande-Comore. Nous manquons du matériel adéquat pour le maintien de l'ordre. Normalement, dans une manifestation comme celle qu'on a connue, les forces de l'ordre devraient intervenir avec des gaz lacrymogènes et du matériel approprié. Malheureusement, ce matériel fait défaut. Je dirai que même dans les exercices militaires, quand on fait usage de balles réelles, il y a des dérapages».*

\*\*\*\*\*

Extrait de l'interview de Mohamed Bacar, président de l'île Autonome d'Anjouan, au journal Al-Watwan du 1er avril 2005.

*« Les deux parties ont constaté que les passagers entre Mayotte et les autres îles de l'archipel sur les embarcations de fortune font de nombreuses victimes en mer, et qu'il était nécessaire de renforcer la surveillance aux frontières maritimes. Elles ont également souligné la nécessité de renforcer les contrôles aux points d'entrée du territoire de l'Union des Comores... ».*

Extrait du Procès Verbal de la Vème Commission mixte franco-comorienne signé le 5 avril 2005.

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Suite aux accords de coopération franco-comorienne signés le 5 avril dernier, un collectif d'associations comoriennes a tenu un meeting le 28 mai dernier à Montreuil, en région parisienne pour protester contre la politique française aux Comores, rejeter ces accords et dénoncer l'occupation illégale, par la France, de l'île comorienne de Mayotte.

Les participants ont dénoncé « le chantage à la coopération » qui est au centre des relations franco-comoriennes. En effet, ils estiment que l'ancienne puissance colonisatrice, après avoir longtemps usé et abusé des putschs et du mercenariat pour faire la loi dans l'archipel, après avoir initié, depuis la déclaration unilatérale de l'indépendance des Comores, une politique de division des Comoriens pour justifier son maintien dans l'île comorienne de Mayotte, utilise aujourd'hui la coopération pour persuader les Comoriens de renoncer à l'unité de leur pays et à l'intégrité de son territoire.

Ils ont relevé que les derniers accords, qui ont été négociés et signés par les hommes du colonel Azali, en parlant de « frontière maritime » existant entre Mayotte et les trois autres îles de l'Union des Comores, violent les lois internationales, notamment les résolutions de l'ONU et de l'UA sommant la France de quitter l'île comorienne de Mayotte, ainsi que la nouvelle constitution de l'Union des Comores qui réaffirme l'unité et l'intégrité du territoire comorien dans ses frontières reconnues par les instances internationales.

Ils ont aussi rappelé que depuis le visa mis en place par le gouvernement Balladur pour des raisons électoralistes en 1995, plus de 4000 Comoriens ont trouvé la mort en essayant de se rendre dans l'île comorienne de Mayotte. Des milliers d'autres sont, depuis, régulièrement transférés de Mayotte vers les autres îles de l'archipel par l'Etat français, ce qui constitue un crime contre l'humanité selon les articles 7.1d et 7.2d des statuts de la Cour Pénale Internationale, puisque ces Comoriens ne franchissent aucune frontière reconnue par les organisations internationales.

Les organisateurs, convaincus de leur droit, rejettent sans réserve ces dits accords. Ils sont convaincus aussi que les personnalités qui ont négocié et signé ces accords ont voulu signifier leur mépris à l'égard de la constitution comorienne et à l'égard de l'Assemblée nationale comorienne, tenue à l'écart des négociations. Ces accords sont en soi anti-constitutionnels et de ce fait non acceptables par le peuple comorien.

Ils ont également dénoncé l'existence dans l'Océan Indien d'un « mur de la honte » érigé par le « Visa Balladur » et qui sépare les Comoriens de Mayotte de ceux des autres îles, et en appellent à son abrogation pure et simple.

Ils affirment que Mayotte est Comorienne et s'engagent à ne ménager aucun effort pour parvenir à l'unité et à l'intégrité territoriale des Comores et ce, dans le respect des lois internationales.

Ce collectif confirme solennellement son appartenance aux comités « Maore » qui sont en train de voir le jour dans les quatre îles de l'archipel et qui ont pour objectif de dénoncer le non respect des résolutions de l'ONU sur la question de Mayotte par la France et ses suppôts sur place.

Les participants ont également rappelé que l'ensemble des Comoriens des quatre îles parle la même langue, possède la même culture millénaire, les mêmes ancêtres, et trouve son unité dans un Islam tolérant pratiqué par plus de 95 % des Comoriens. Durant des siècles, ils se sont mariés entre eux et par conséquent les mêmes familles se retrouvent dans toutes les îles, d'où le besoin de se déplacer d'une île à une autre.

**Fait à Montreuil, le 28 mai 2005**  
**Collectif Comores-MasiwaMane**  
**E-mail: comores\_masiwamane@yahoo.**

# P E T I T I O N

Suite à l'hécatombe provoquée depuis 1995 par le visa Balladur (près de 4000 morts entre Anjouan et Mayotte) restreignant la circulation des personnes et des biens entre l'île comorienne de Mayotte et ses trois îles sœurs, nous lançons un appel pressant auprès de toutes les bonnes volontés pour que les Comores puissent enfin jouir d'une stabilité et d'une quiétude digne d'un état de droit, dans ses frontières définies par les instances internationales (Grande-Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte).

Cela est d'autant plus urgent que le lundi 7 mars 2005, une embarcation de fortune partie d'Anjouan a chaviré le lendemain près des côtes maoraises. Sur 43 personnes à bord, il n'y a eu que 7 rescapés et 3 corps seulement ont été retrouvés. Le bilan est donc lourd : 36 morts. Des accidents similaires sont fréquents.

## **Demandez-donc aux autorités françaises :**

- L'ouverture d'une enquête judiciaire pour identifier et juger les coupables de ce drame
- L'abrogation inconditionnelle du visa Balladur et permettre ainsi la circulation des biens et des personnes à l'intérieur de l'archipel
- Le respect des résolutions des Nations Unies sur la présence française à Mayotte qui constitue une violation de l'unité et de l'intégrité territoriale des Comores.

NOM PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE

## **COLLECTIF POUR L'ABROGATION DU VISA BALLADUR**

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: [www.rfpp.net](http://www.rfpp.net) RETROUVEZ CETTE EDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR [www.comores-online.com/sos-democratie](http://www.comores-online.com/sos-democratie)

\*\*\*\*\*

**ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS**

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....Code Postal.....Ville.....

**OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.**

**Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

**Association de Défense des Droits de l'Homme**

Bulletin publié à 500 exemplaires